



Autorisation légale pour les forces d'intervention armées sur le site pour la sécurité nucléaire

M. Terry Jamieson

**Vice-président, Direction générale du soutien technique
Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN)**

**Deuxième conférence internationale des organismes de
réglementation sur la sécurité nucléaire**

Madrid (Espagne)

11 mai 2016

e-Doc 4990971



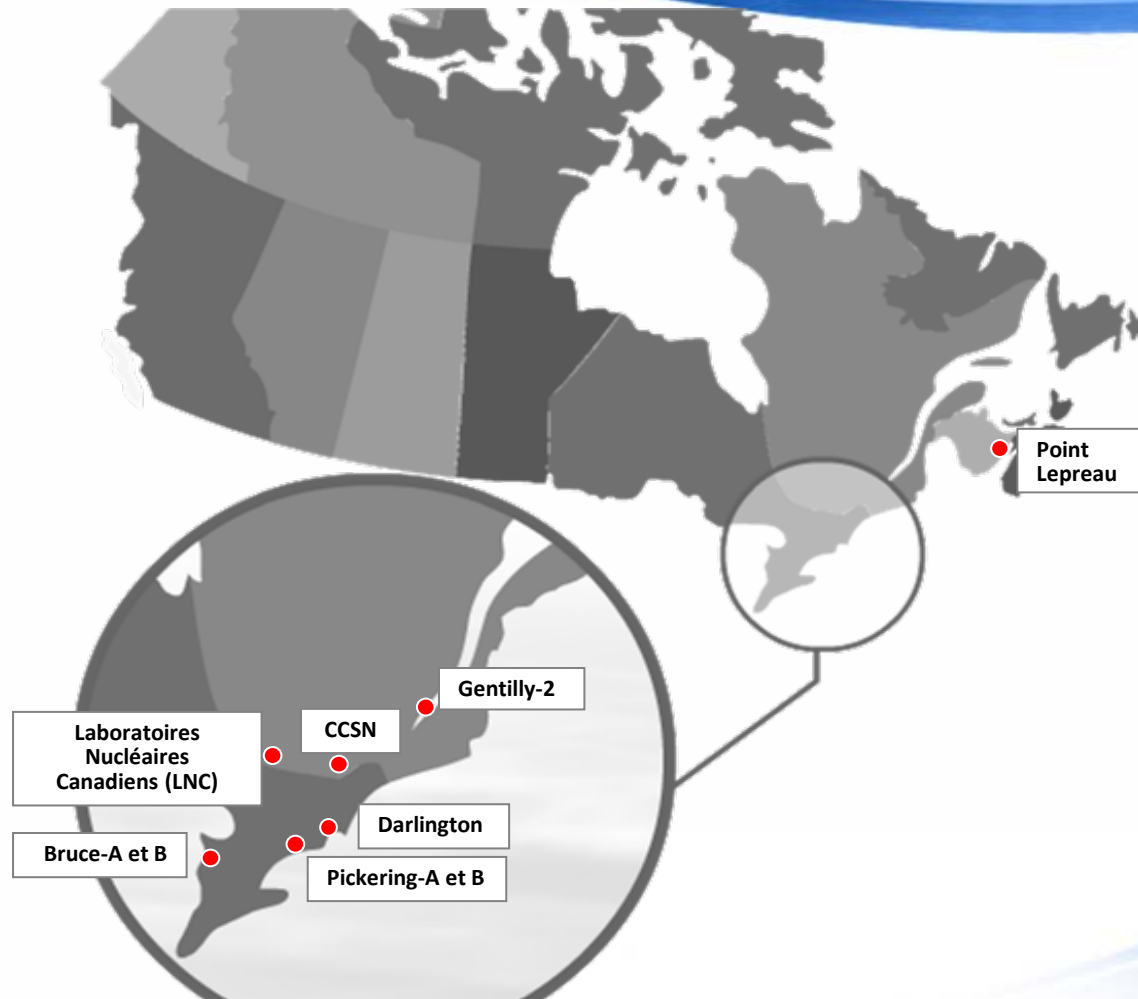
Objectif



Donner un aperçu de l'expérience du Canada à l'égard de l'établissement de l'autorisation légale pour les forces d'intervention armées pour la sécurité nucléaire présentes sur le site



Défi du Canada en matière de sécurité nucléaire



Centrales nucléaires en exploitation au Canada



**Centrale nucléaire de Bruce-A et B
(Bruce Power), Kincardine, Ontario**



**Centrale nucléaire de Darlington
(Ontario Power Generation), Clarington, Ontario**

Centrales nucléaires en exploitation au Canada (suite)



**Centrale nucléaire de Pickering
(Ontario Power Generation), Pickering, Ontario**



**Centrale nucléaire de Point Lepreau
(Énergie Nouveau-Brunswick), Point Lepreau, N.-B.**

Réacteurs de recherche du Canada



**Laboratoires de Chalk River
Chalk River, Ontario**

Mesures de sécurité en 2001 : avant le 11 septembre



- La CCSN réglementait la sécurité aux installations nucléaires
- Les gardiens n'étaient pas obligés d'être armés
- L'intervention en cas d'urgence était la responsabilité des services de police compétents
- Il y avait une évaluation de la menace de référence à jour

Situation en 2001 : après le 11 septembre



- Un décret d'urgence a été émis par l'organisme de réglementation nucléaire (la CCSN)
- Il exigeait que tous les sites se dotent immédiatement d'une **force d'intervention armée sur le site**
- Deux sites ont pu prendre des mesures à **court terme** avec les services de police locaux
- Trois sites (Bruce, Point Lepreau et Énergie atomique du Canada limitée) ont eu des difficultés à mettre sur pied une force d'intervention armée adéquate
- La CCSN a dû rechercher des solutions de rechange...

Solutions de rechange envisagées par la CCSN



- Demander l'aide des Forces armées canadiennes (militaire)
- Demander l'aide de la Gendarmerie royale du Canada (GRC)
- Établir un service de police de la CCSN pour la sécurité nucléaire
- Établir des services de protection propres aux centrales nucléaires (forces d'intervention pour la sécurité nucléaire)



FISN

Modèle adopté pour l'intervention armée sur le site



- La CCSN a désigné les installations et le personnel devant être armé
- La CCSN a créé une norme, approuvée par les services de police, pour les forces d'intervention armées
- Du personnel spécialisé en sécurité nucléaire a été intégré à la chaîne de commandement et de contrôle (C2)
- L'organisme de réglementation continue à exercer une surveillance étroite



Modèle adopté pour l'intervention armée sur le site (suite)



- La performance sera évaluée et mise à l'épreuve en continu
- Il est essentiel d'adopter une approche uniforme à l'échelle de toutes les installations
- Les forces d'intervention armées travailleront dans les zones à accès restreint
- Les armes demeurent sur le site en tout temps*
- Les tactiques doivent être compatibles et uniformes avec celles des forces d'intervention hors site; les équipes doivent être interopérables



Norme approuvée par le service de police



- Une norme approuvée par le service de police a été élaborée en étroite collaboration avec la GRC
- Elle est fondée sur le modèle national actuel de recours à la force
- Elle inclut des critères pour la sélection, le contrôle, la formation et la conduite des forces
- Elle définit le type d'armes requises et établit des normes pour l'aptitude de tir
- Elle assure l'uniformité à l'échelle des installations



Exigence pour l'intervention armée sur le site



- Les forces d'intervention pour la sécurité nucléaire doivent pouvoir intervenir efficacement en cas de menaces de référence
- Axée sur la prévention des vols ou du sabotage de matières ou d'installations nucléaires
- Les membres de la force d'intervention doivent se soumettre à des examens médical, physique et psychologique



Programme de contrôle des aptitudes



- Moyen efficace d'évaluer et de valider les programmes de protection physique des titulaires de permis
- Essai du système de protection physique (détection, retardement, intervention) dans des conditions réalistes
- Les essais peuvent avoir une portée limitée ou une grande portée (« force contre force »)



Analyse comparative – Compétitions tactiques internationales



- Championnats nationaux – SWAT, États-Unis
- Compétition de l'équipe des agents de protection et de sécurité du département de l'Énergie des États-Unis
- Concours de l'Ontario Tactical Advisory Body (OTAB) SWAT Round-up
- Jeux des services de police canadiens





MERCI





Commission canadienne
de sûreté nucléaire

Canadian Nuclear
Safety Commission



suretenucleaire.gc.ca

facebook.com/Commissioncanadiennedesuretenucleaire

youtube.ca/ccsncnsc

[twitter.com @CCSN_CNCS](https://twitter.com/@CCSN_CNCS)